

Stratégie énergie-climat : les préconisations des groupes de travail pour les collectivités



© CDM

Attendues pour fin 2023 / début 2024, les projets de programmation pluriannuelle de l'énergie et de stratégie nationale bas-carbone vont entrer dans leur phase de rédaction par le gouvernement. Qui va pouvoir se nourrir des préconisations de sept groupes de travail qui ont planché tout l'été et remis le 12 septembre leurs propositions, dont beaucoup impliquent le secteur public local.

Que contiendront in fine les projets de programmation pluriannuelle de l'énergie et de stratégie nationale bas-carbone ? Attendus pour fin 2023 pour la première, avec une discussion du texte législatif au Parlement à l'automne, début 2024 pour la SNBC, ces textes n'ont pas encore été rédigés par l'exécutif. Mais les contributions se multiplient.

Dernières en date : les conclusions des 7 groupes de travail consacrés à la mise à jour de la stratégie énergétique et climatique du pays et mis en place en mai dernier par la ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher. Sobriété énergétique, efficacité énergétique, production d'électricité et systèmes électriques, production de chaleur et d'autres énergies bas-carbone, innovation, transition énergétique dans les zones non-interconnectées... Les groupes de travail ont remis le 12 septembre leurs propositions sur leur dossier respectif, un septième groupe étant plus spécifiquement chargé de préconisations de coordination sur l'ensemble de ces chantiers.

Au regard des enjeux et alors que chacun des groupes comportait en son sein au moins un élu local, les préconisations visant le secteur public local sont nombreuses. Les collectivités apparaissent d'ailleurs comme un des acteurs majeurs pour l'un des six défis relevés de la transition énergétique : « sortir des énergies fossiles ». Ainsi, il apparaît aux auteurs impératif d'« accompagner la mobilisation dans les territoires en s'appuyant sur les syndicats d'énergie, les collectivités, les producteurs locaux et en augmentant massivement le Fonds vert. Il sera en particulier nécessaire de définir les objectifs régionaux à atteindre puis de les additionner pour mesurer l'effort à fournir et s'assurer du bouclage national ».

Etat et collectivités invités à collaborer sur les mobilités propres

Cinq des sept groupes de travail ont plus précisément encore émis des recommandations impliquant tout particulièrement le secteur public local. Afin d'installer la **sobriété énergétique** dans la durée », les auteurs jugent notamment nécessaire de « mobiliser les services publics (services de l'État, collectivités territoriales...), en leur fixant un objectif de réduction de leurs consommations énergétiques de 1,9 % par an ».

Au regard de l'objectif de « maîtriser et **consommer plus efficacement l'énergie** », le report modal vers les modes de transport doux « doit être développé massivement » est-il écrit. « À cet égard, l'accompagnement de l'État et la collaboration entre l'État et les collectivités locales pourraient être renforcé. »

Des schémas territoriaux « chaud et froid » à échafauder

Afin de doper la production « et de sécuriser **l'approvisionnement dans toutes les énergies bas carbone** », le groupe de travail dédié juge important de « renforcer les obligations d'études de faisabilité de diverses solutions d'approvisionnement en énergie, chaleur et rafraîchissement, des bâtiments neufs ainsi que les compétences d'ingénierie des collectivités ». Et préconise pour cela d'« inciter les collectivités locales à réaliser des schémas territoriaux chaleur et froid ». Avec quels moyens ? Renforcer le fonds chaleur, le fonds économie circulaire et « poursuivre le soutien via les projets France 2030 » sont préconisés. « Atteindre 5 % d'innovations dans les EnR installées » : tel est l'objectif ambitieux du groupe de travail « **innovation** » qui préconise pour ce faire d'« encourager le développement de toutes les solutions de production d'énergie décarbonée » et « les solutions, de massification et de compétitivité de leur production ».

Toutefois, les auteurs préviennent : « ce soutien devra inciter à ce que les ENR s'inscrivent toujours davantage dans leur environnement dans le respect de la loi et des enjeux à l'échelle locale et dans la concertation avec les collectivités locales et les intercommunalités concernées (ex. appropriation sociétale, enjeux paysagers, biodiversité, gestion des ressources et de l'eau...) et dans des projections de coût de production compétitifs, notamment en termes de coût complet de l'énergie ». Quant au rôle des collectivités et de leurs groupements (autorités organisatrices de la distribution d'énergie, dit "AODE") dans ce secteur, il reviendrait « à conduire les innovations en lien avec l'aménagement du territoire à travers notamment le développement et le déploiement des dispositifs de pilotage de la demande ».

Des engagements climatiques budgétaires pour les exécutifs

Comment assurer « **le bouclage économique et financier** de notre stratégie énergétique et climatique » ? Le groupe de travail recommande de « planifier sur plusieurs années les financements publics dédiés à la transition énergétique » en se référant notamment aux dépenses identifiées par le rapport Pisani-Ferry / Mahfouz. Mais les auteurs vont plus loin : « la planification écologique devra être déployée au-delà de l'État, en associant les collectivités locales, dont l'implication est centrale pour la réussite de la transition énergétique. À titre d'exemple, les plus grandes collectivités (régions, métropoles...) devront pouvoir annoncer leurs engagements climatiques et leurs engagements budgétaires associés, avec une méthodologie harmonisée ». Dans cet objectif, ils jugent que « la décentralisation de la politique du logement devra être mise au service d'une planification territoriale de la rénovation, au-delà de la seule logique incitations et aide budgétaire ».

Publié le 13/09/2023 - Le courrier des maires – Aurélien Hélias